



# Règlement Intérieur

## Du Festival International de CONDOM



### **Article 1** : PRÉAMBULE.

Le 19<sup>ème</sup> Open International d'Echecs de CONDOM est organisé par le club d'échecs de Condom du samedi 9 au samedi 16 juillet 2022. Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Etre licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

### **Article 2** : DÉROULEMENT DU TOURNOI.

a) cadences :

**9 rondes cadence Fischer :  
1h30+30s par coup pendant 40 coups puis  
30mn + 30s par coup**

b) Lieu des rencontres :

Le tournoi se déroule à la Salle Pierre de Montesquiou, à Condom.

c) Accueil des participants :

Samedi 9 juillet à partir de 14h00.  
Tout joueur se présentant après 17h00 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

d) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E. applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après chaque partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) rapporte les deux feuilles de parties signées à la table d'arbitrage de son tournoi. L'autre joueur remet les pièces en place. La pendule reste en place.

### Dates et horaires des rondes :

1 <sup>ère</sup> ronde	<b>samedi 9 juillet</b>	<b>Début à 18h</b>
2 <sup>ème</sup> ronde	<b>Dimanche 10 juillet</b>	<b>Début à 14h30</b>
3 <sup>ème</sup> ronde	<b>lundi 11 juillet</b>	<b>Début à 10h</b>
4 <sup>ème</sup> ronde	<b>lundi 11 juillet</b>	<b>Début à 16h</b>
5 <sup>ème</sup> ronde	<b>mardi 12 juillet</b>	<b>Début à 14h30</b>
6 <sup>ème</sup> ronde	<b>mercredi 13 juillet</b>	<b>Début à 14h30</b>
7 <sup>ème</sup> ronde	<b>jeudi 14 juillet</b>	<b>Début à 14h30</b>
8 <sup>ème</sup> ronde	<b>vendredi 15 juillet</b>	<b>Début à 14h30</b>
9 <sup>ème</sup> ronde	<b>samedi 16 juillet</b>	<b>Début à 9h30</b>

Ouverture de la salle 1/4 heure avant.  
Remise des prix à 15h30

### **Article 3** : DROITS D'INSCRIPTIONS.

Opens : Adultes : 50 € - Jeunes : 25 € -

Répartition des Prix en annexe.

### **Article 4** : APPARIEMENTS ET CLASSEMENT.

a) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

b) Système :

Suisse intégral (Règles C04 FIDE) pour l'Open, Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'août 2022.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 2 heures avant le début de chaque ronde.

Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif. .

Aucune protection de club, de famille.  
Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

**Remarques** : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

c) Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0).  
Pour l'Open, le départage entre les ex aequo est effectué par le **Buchholz tronqué** (*scores ajustés des adversaires moins les 2 plus faibles*), le **Cumulatif** puis par la **Performance** en cas de nouvelle égalité.

d) Bye :

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à 2 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes ,

## **Article 5 : FORFAITS.**

- Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard est considéré comme forfait, sauf avis contraire de l'arbitre. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.  
Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au **06 60 44 25 35** en précisant le nom et la table du tournoi.

## **Article 6 : LES PRIX.**

Les prix ne sont pas cumulables.  
Les prix du classement général sont répartis au système Hort. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.  
Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

## **NE POURRONT RECEVOIR UN PRIX QUE LES JOUEURS PRESENTS OU REPRESENTES A LA REMISE DES PRIX.**

## **Article 7 :**

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné. Voir annexe
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

## **Article 8 : ARBITRAGE.**

Arbitre principal : **Dominique DERVIEUX IA**

et toute personne désignée ponctuellement par l'arbitre pour le seconder

## **Article 9 : JURY D'APPEL.**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

## **Article 10 : Contrôles ANTI-DOPAGE.**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

## **Article 11 :**

Les réclamations sur le résultat d'une ronde doivent être faites avant la fin de la ronde n+1 pour qu'il en soit tenu compte pour les futurs appariements du tournoi.

## **Article 12 :**

Contacts Organisation  
Club d'Echecs de Condom – Capitainerie – 3  
avenue d'Aquitaine 32100 Condom  
Thomas Ducret: 06.30.39.28.15 (laissez un message)  
Mail: [condoman32@yahoo.fr](mailto:condoman32@yahoo.fr)

## **Article 13 :**

Par son inscription au tournoi de Condom le joueur (euse) adulte ou les parents de joueur (euse) mineur (e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet et page facebook du club ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation

## **Article 14 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

---

---

# CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

## **RESPECTER LES REGLES**

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

## **RESPECTER L'ADVERSAIRE**

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

## **RESPECTER L'ARBITRE**

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

## **RESPECTER L'ORGANISATEUR**

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

***Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).***